

Bulletin municipal

Un nouveau site Internet pour la commune

Sommaire :

- Nouveau site Internet
- La lettre d'information
- Course à pieds Ignymontaine
- Tennis, le magnifique parcours des femmes
- Sortie pêche en mer
- Concours photos
- Concours des maisons fleuries
- Opération nettoyeurs la nature
- Soirée Beaujolais nouveau
- Association des personnes âgées
- Médaille de la famille nombreuse
- Noël des enfants de la commune
- Centre Communal d'Action Sociale
- Nouveaux horaires de la bibliothèque
- Cours d'informatique
- Liste électorales
- Relevé compteurs d'eau
- Recensement
- Contrôle de vitesse
- Mémo à conserver



Une nouvelle version du site Internet de la commune de Montigny-Lengrain est en ligne. Vous pouvez y accéder à l'adresse montigny-lengrain.com. Parmi les nouveautés vous pourrez y trouver :

- Un calendrier des évènements à venir dans votre commune accessible dans la colonne de droite sur toutes les pages du site.
- Un moteur de recherche afin de trouver l'information que vous cherchez soit en tapant un ou plusieurs mots clés dans la zone en haut à droite, soit en faisant une recherche par date en bas du site.

Inscrivez-vous à la lettre d'information !

La lettre d'information c'est pratique et gratuit !

La lettre d'information (newsletter en anglais) ça sert à quoi ?

La lettre d'information sert lorsque la mairie a besoin de vous informer ponctuellement d'un événement important tel que des travaux qui vont débiter dans votre rue, une fuite d'eau ou de gaz proche de chez vous qui nécessite une coupure urgente du service, une alerte météo, etc...

Comment puis-je m'inscrire à la lettre d'information ?

Rendez-vous sur le site Internet (montigny-lengrain.com), dans la colonne de droite à la rubrique *Abonnez-vous à la lettre d'information*, renseignez vos noms, prénoms et adresse email et cliquez sur le bouton *Je m'abonne*. Lorsqu'un événement important surviendra vous serez prévenu par email.



Dimanche 20 juillet, l'association "pour le plaisir de courir" et la municipalité ont organisé, dans le cadre du challenge des grimpeurs, la 3ème édition de la course pédestre "l'ignymontaine".

115 coureurs ont franchi la ligne de départ pour parcourir 10 kms 400 sur les chemins de notre commune.

Bravo à tous et toutes.



Course à pieds l'ignymontaine 2014

Tennis - Le magnifique parcours des femmes



Championnes de l'Aisne et de Picardie

Les *Raquettes FFT* est une compétition réservée aux joueuses débutantes non classées et classées 40 ou 30/5 et n'ayant jamais été classées au-delà de 30.

Le Montigny's club s'est associé avec le club de tennis de Villers-Cotterêts afin de composer une équipe de 4 joueuses.

Mathilde Charpentier a représenté le club de tennis de Montigny-Lengrain.

Après avoir remporté la phase secteur, gagné les finales départementales et régionales les filles disputaient la finale interrégionale à Compiègne les 6 et 7 septembre.

L'aventure s'est achevée aux portes de la finale nationale mais quel parcours ! Elles terminent parmi les 32 meilleures équipes nationales sur 1500 équipes engagées.

Bravo mesdames !!!



Sortie pêche en mer avec « La Carpe de Montigny »



Après la journée pêche, tout le monde s'est retrouvé au restaurant "Le grand large" pour partager un moment de convivialité, à découvrir absolument si vous êtes de passage au Trépor.

L'association "La Carpe de Montigny" a organisé une sortie pêche en mer le 20 septembre au large du Trépor. 44 personnes, pêcheurs et visiteurs compris (dont 16 pêcheurs) ont participé. Le président de l'association, M. Marc Destrez remercie les 6 habitants de Montigny-Lengrain qui ont fait le déplacement (Thery Patrice, Da Silva Valdemar, Thery Angélique, Imm Céline, Reberot Liliane).



Concours photos Montigny-Lengrain au fil des saisons

La bibliothèque organise un concours photos "Montigny-lengrain au fil des saisons". Ce concours s'étalera sur une année.

A chaque fin de saison, une photo sera récompensée. Vous pouvez participer à 1, 2, 3 ou 4 saisons au choix.

Le concours est gratuit et ouvert aux amateurs de tout âge. Toutefois, les membres du conseil municipal et leurs familles peuvent y participer mais seront classés hors concours. Chaque participant peut déposer jusqu'à 4 photographies et participer aux quatre concours, un par saison. Le concours débute sur le thème de l'automne. Il se terminera le 21 décembre 2014.

Les résultats seront connus en janvier 2015.

Vous trouverez le bulletin d'inscription ainsi que le règlement en dernières pages de ce bulletin.

Concours des maisons fleuries



La Municipalité et la commission des fêtes ont eu le plaisir de recevoir les participants aux concours des maisons et balcons fleuris pour la remise des prix.

La première quinzaine de juillet, le jury du concours a parcouru les rues de notre commune afin de déterminer le classement, parmi les 5 inscrits, qui nous l'espérons, seront plus nombreux l'année prochaine.

Lorsqu'un particulier plante des fleurs, il exprime une passion, un talent, une envie, un métier et dans tous les cas, et c'est peut-être là l'essentiel, il adresse aussi un sourire aux habitants de toujours, et un message d'accueil aux visiteurs d'un jour. Il convient d'associer à ce succès les nombreux habitants de Montigny qui conjuguent leurs efforts à ceux de la municipalité pour faire de la commune un village fleuri ou il fait bon vivre. On peut remercier aussi les membres de l'équipe de Guy Leblond qui tondent, arrosent, désherbent et entretiennent les massifs.

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats 2014.

Opération Nettoyons la nature



La commune a organisé une matinée *Nettoyons la nature* le samedi 27 septembre en partenariat avec les Centre Leclerc.

Une trentaine de volontaires, adultes et enfants confondus, se sont donné rendez-vous à 9 h 00 à la salle des fêtes.

Deux groupes ont parcouru les rues et sentiers de Montigny-Lengrain.

Cette opération a permis de ramasser environ 50 kgs de détritus.

Soirée Beaujolais nouveau

Le Comité des Fêtes Ignymontain organise le jeudi 20 novembre prochain, à partir de 19 h 30 à la salle des fêtes, une soirée dégustation à l'occasion de la sortie du Beaujolais nouveau.

Un coupon sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres pour inscription et renseignement.

Association des personnes âgées

L'association des personnes âgées vous informe de la reprise de leurs activités le jeudi après-midi de 14 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Montigny-Lengrain. Toutes les personnes de 60 ans et plus sont les bienvenues.

Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter Mme MOUNY au 03.23.55.53.01

Remise de la médaille de la famille nombreuse



Cette distinction qui a évolué depuis sa création, avait été instituée en 1920 pour encourager la natalité, afin d'essayer de compenser les terribles pertes en vies humaines de la première guerre mondiale. Cette médaille de la famille française a maintenant pour but de rendre hommage au mérite et de témoigner la reconnaissance de la nation envers celles et ceux qui ont élevé dignement un certain nombre d'enfants.

Cette année 2014, Madame BODDAER qui a élevé ses 7 enfants, est mise à l'honneur pour la médaille d'argent.

Noël des enfants de la commune

Tout comme les années précédentes, le Conseil Municipal avec la collaboration des services du Père Noël, a décidé d'attribuer un cadeau d'une valeur de 15 € aux enfants de 0 à 11 ans domiciliés dans la commune.

Les bons seront distribués le 15 novembre.

Le père Noël remettra les cadeaux aux enfants le dimanche 14 décembre lors du goûter organisé par la Mairie.

La mairie invite les parents dont les enfants ne sont pas inscrits à se faire connaître au secrétariat.

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Présidé par Madame le Maire, Chantal MOUNY, le CCAS est composé de 5 conseillers municipaux élus et de 5 membres de la commune délégués représentant l'UDAF, les personnes en insertion et les exclusions, les retraités et personnes âgées et une déléguée dans le domaine des handicapés.

Le CCAS se réunit 1 fois par trimestre ou plus si nécessaire.

Si vous rencontrez des difficultés temporaires d'ordre matériel ou financier, une aide aux voyages scolaires pour votre enfant...etc, vous pouvez contacter le CCAS en vous rapprochant de la Mairie.

Un dossier sera établi (demande, pièces justificatives...).

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale Madame Aude Jérôme qui tient une permanence en mairie de Vic sur Aisne le lundi matin de 9 h 00 à 11 h 00 que vous pouvez rencontrer si vous avez de grosses difficultés.

Nouveaux horaires de la bibliothèque

Mercredi de 16 h 00 à 17 h 30

Vendredi de 16 h 50 à 18 h 00

Le premier samedi du mois de 10 h 30 à 12 h 00



Cours d'informatique



La municipalité envisage de reconduire les cours d'informatique.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la mairie afin de nous communiquer vos noms, prénoms et adresse.

Les dates ne sont pas encore connues et dépendront du nombre d'inscrits.

Listes électorales

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre pour demander votre inscription sur la liste électorale. Pour cela, présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et une pièce justificative du domicile.

Attention, trop souvent les personnes pensent que l'inscription sur les listes électorales se fait automatiquement d'une mairie à l'autre. C'est faux, si vous déménagez vous devez refaire cette démarche citoyenne auprès de votre nouvelle mairie.

Relevé des compteurs d'eau

La relève des compteurs d'eau débutera le 17 novembre.

Si vous n'êtes pas à votre domicile en journée merci de contacter le Syndicat des eaux de Vic sur Aisne pour communiquer votre relevé ou prendre rendez-vous par téléphone au **03.23.55.52.18** ou par email à l'adresse suivante se.vicsuraisne@orange.fr.

Recensement

Contrôles de vitesse

Suite aux différents accidents de la circulation survenus dans la commune et à la demande de certains habitants, des contrôles vont être prochainement effectués par la Brigade de Gendarmerie de Vic-sur-Aisne.



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Mémo à conserver

Mairie de Montigny-Lengrain

1 place de l'église
02290 Montigny-Lengrain

Tel : 03 23 55 52 55

Fax : 03 23 55 90 87

Email : montignylengrain@wanadoo.fr

Site web : <http://www.montigny-lengrain.com>

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00

Mardi : 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00

En dehors de ces horaires merci de prendre un rendez-vous pour rencontrer Mme le Maire, Chantal MOUNY.

Lexique des abréviations utilisées :

AIES : Association Intermédiaire Emplois et Services

A.M.O. : Assistance à Maitrise d'ouvrage

APCV : Association de Promotion des Chemins Verts

BDP : Bibliothèque Départementale de l'Aisne

BIE : Bureau Intercommunal de l'Emploi

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCPVA : Communauté de Communes de la Vallée de l'Aisne

CM : Conseil Municipal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

R.D. : Route Départementale

SCAVA : Secteur Culturel d'Activité de la Vallée de l'Aisne

SCOT : Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriales

SEPOAS : Syndicat d'Etude et de Programmation Oise Aisne Soissonnais (Regroupement de la CCPVA et Communauté de Communes du Canton Attichy)

USEDA : Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne

ZDE : Zone de Développement Eolien

Problèmes rencontrés dans la commune

Si vous rencontrez un problème dans la commune vous pouvez contacter l'adjoint en charge de le régler par l'intermédiaire du secrétariat de mairie qui lui transmettra votre demande.

Numéros utiles :

Police et Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Hôpital de Soissons : 03 23 75 70 70

Hôpital de Compiègne : 03 44 23 60 00

Centre antipoison : 0 825 812 822

Urgence à partir d'un portable : 112

Urgence Sans Abri : 115

Allo Enfance maltraitée : 119

Violence conjugale : 39 19

Urgence Gaz : 0800 47 33 33

Electricité : 0810 333 202

Réseau d'eau : 03 23 55 52 18

Ce bulletin municipal a été réalisé par les membres de la commission Communication :

David QUENNEVAT, Frédéric NESSLER, Nathalie ARMATI, Brigitte HENON, Jérôme MARTZINITZINE et Jean-Pierre SAMSON

CONCOURS PHOTO 2014
« Vues de Montigny Lengrain de nos jours »
Les quatre saisons
REGLEMENT
COMMUNE DE MONTIGNY-LENGRAIN

La mairie et la bibliothèque organisent un concours photos à partir d'octobre 2014 étalé sur une année.

Article 1 – Thème

Vues de la commune au fil des saisons

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert aux amateurs de tout âge. Toutefois, les membres du conseil municipal et leurs familles peuvent y participer mais seront classés hors concours. Chaque participant peut déposer jusqu'à 4 photographies et participer aux quatre concours ; un par saison. Le concours débute sur le thème de l'automne. Il se terminera le 21 décembre 2014,

Les résultats seront connus en janvier 2015.

Article 3 – Format des photographies

Les photographies doivent obligatoirement être envoyées au format numérique. Les photographies papiers mais aussi celles de qualités insuffisantes ne seront pas retenues.

Par ailleurs l'originalité est un des critères de sélection.

Article 4 – Utilisation des photographies

La mairie se réserve le droit d'utiliser à son gré les photographies du concours sans qu'aucune rémunération ne soit due.

L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photographie ou sur le document promotionnel (sauf avis contraire de sa part).

Article 5 – Droit des tiers

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Si les photographies représentent des personnes reconnaissables, une autorisation signée de la personne, ou de celles des parents, si ce dernier est mineur est à joindre obligatoirement (cf ci-annexé modèle de clause à faire signer).

Article 6 – Responsabilité

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité et interdit toute réclamation.

Article 7 – Dépôt des photographies

Les photographies (sur clé USB) peuvent être déposées sous enveloppe avec le bulletin de participation (voir ci-joint) la bibliothèque aux heures habituelles.

Les photographies pourront également être envoyées par mail à l'adresse suivante :

bibliotheque.montigny@orange.fr

Dans ce cas merci d'indiquer dans le corps du mail : votre nom, votre prénom, votre âge, votre adresse postale et mail, votre numéro de téléphone et de préciser le lieu où a été prise la/les photographie(s).

Article 8 – Résultats du concours

Le résultat du concours sera prononcé à la fin de chaque saison. L'auteur des plus belles photos sera récompensé par un panier garni d'une valeur de 100 €.

Les photos des participants seront exposées à la bibliothèque et les habitants seront conviés à venir voter.

Le jury final sera composé de Mme le maire et de conseillers municipaux

Les photographies seront jugées sur 4 critères principaux : le respect du thème, la qualité esthétique et technique de la photographie et l'originalité.

Seront éliminées de la participation au concours :

- toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- photographie non-conforme aux données du concours
- photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, contrefaçon)

CONCOURS PHOTO 2014
MONTIGNY-LENGRAIN

BULLETIN DE PARTICIPATION

(La participation au concours sous entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM : PRENOM :

AGE : Email :

ADRESSE :

TEL :

PHOTOGRAPHIE 1 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

PHOTOGRAPHIE 2 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

PHOTOGRAPHIE 3 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

PHOTOGRAPHIE 4 :

Titre :

Lieu de la photo :

Date :

Fait le : **à**

Signature :
